

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 20 DÉCEMBRE 2022  
À 19 h 00**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Publiée et Affichée à Monthion le : 23/12/2022**

**Président de séance : Jean-Claude LAVOINE**

**Secrétaire de séance : Evelyne SYLVESTRE**

**N°2022-27 - ABRI-BUS - Réhabilitation de l'abri-bus et de ses abords -Demande de subvention DETR 2023**  
*Présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0*

**N°2022-28 - VOIRIE - Enrobé cheminement piéton RD 925 - Demande de subvention FDEC 2023**  
*Présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0*

**N°2022-29 - ÉCOLE - Renouvellement de l'organisation du temps scolaire**  
*Présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0*

**N°2022-30 - PERSONNEL COMMUNAL - Suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1<sup>er</sup> classe à temps non complet 19 heures.**  
*Présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0*

**N°2022-31 - FINANCES - Engagement des dépenses d'investissement au 1<sup>er</sup> trimestre 2023**  
*Présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0*

**N°2022-32 - FINANCES - Décision modificative**  
*Présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0*

**N°2022-33 - FINANCES - Tarifs 2023**  
*Présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-27**

Le 20 décembre 2022, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 13/12/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Crétier Marcel, Papeix Nicolas, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

**Excusés** : Mondel Caroline, Bouzon Stéphane, Dejoux Patricia, Lavoine Bastien, Nicastro Nathalie, Porrovecchio Marc, Di Marzo Monia

**Secrétaire** : Sylvestre Evelyne

**RÉHABILITATION DE L'ABRI-BUS ET DE SES ABORDS - DEMANDE SUBVENTION  
DETR 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'abri-bus consiste à une requalification de ce bâtiment en local technique associatif et l'aménagement de ses abords.

Considérant l'estimation des travaux proposée par les entreprises :

- A Concept VRD de Verrens Arvey : 62 860.00 € H.T (soit 75 432.00 € T.T.C)
  - Sarl COMBAZ et Fils de Gilly Sur Isère : 29 803.83 € H.T (soit 35 763.40 € T.T.C)
- Pour un total de : **92 663.83 € H.T** (soit 111 195.40 € T.T.C)

Il propose de solliciter les services de l'Etat pour une aide financière, la plus élevée possible, au titre de la DETR 2023.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** d'entreprendre les travaux de réhabilitation de l'abri-bus pour une requalification du bâtiment en local technique associatif et de ses abords.

**ACCEPTE** le montant des travaux s'élevant à **92 663.83 € € H.T** (soit 111 195.40 € T.T.C).

**SOLLICITE** auprès des services de L'État ,l'inscription d'une demande de subvention au titre de la DETR 2023.

Le plan de financement de ces travaux se présenterait comme suit :

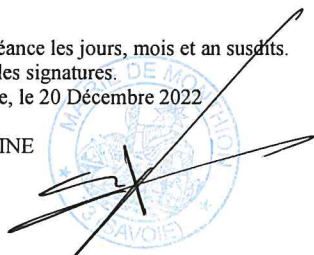
- Subvention de l'Etat - DETR
- Subvention du Département – FDEC (dossier déposé)
- Autofinancement de la Commune

**S'ENGAGE** à commencer les travaux au cours de l'année qui suit la date de l'arrêté de l'octroi de la subvention.

**DEMANDE** la possibilité de commencer les travaux avant l'octroi de cette subvention.

**CHARGE** M. le Maire à réaliser toutes les formalités et signatures nécessaires.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.  
Pour copie conforme, le 20 Décembre 2022  
Le Maire,  
Jean-Claude LAVOINE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-28**

Le 20 décembre 2022, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 13/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Crétier Marcel, Papeix Nicolas, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

**Excusés** : Mondel Caroline, Bouzon Stéphane, Dejoux Patricia, Di Marzo Monia, Lavoine Bastien, Nicastro Nathalie, Porrovecchio Marc,

**Secrétaire** : Sylvestre Evelyne.

**VOIRIE - ENROBÉ TROTTOIR RD 925 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant les travaux d'enrobé du trottoir sur la RD 925, pour améliorer l'accès PMR et pour faciliter l'entretien.

Ces travaux sont évalués à un montant de 10 947,00 € H.T (*soit 13 136,40 € T.T.C*) selon le devis présenté par l'entreprise Eiffage de Gilly Sur Isère.

Il propose de solliciter l'Etat pour une aide financière, la plus élevée possible, au titre de la DETR 2023.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** d'entreprendre les travaux d'enrobé sur le cheminement piéton de la RD 925.

**ACCEPTE** le montant des travaux s'élevant à **10 947.00 € H.T** (*soit 13 136,40 € T.T.C*).

**SOLLICITE** auprès l'Etat, l'inscription d'une demande de subvention au titre de la DETR 2023.

Le plan de financement de ces travaux se présente comme suit :

- Subvention de l'Etat – DETR
- Subvention du Département – FDEC (dossier déposé)
- Autofinancement de la Commune

**S'ENGAGE** à réaliser les travaux au cours de l'année où ils seront programmés.

**DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

**CHARGE** M. le Maire de réaliser toutes les formalités et signatures relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 20 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Claude LAVOINE



Département de la Savoie

**M A I R I E D E M O N T H I O N**

-  
Arrondissement et Canton  
d'Albertville  
-

Code Postal : 73200

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-29**

Le 20 décembre 2022, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 13/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Crétier Marcel Papeix Nicolas, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

**Excusés** : Mondel Caroline, Bouzon Stéphane, Dejoux Patricia, Di Marzo Monia, Lavoine Bastien, Nicasastro Nathalie, Porrovecchio Marc

**Secrétaire** : Sylvestre Evelyne

**ECOLE - ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE - RENTRÉE 2023**

M. le Maire rappelle que, par délibération en date du 30 juin 2017, le Conseil Municipal avait décidé le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire de septembre 2017, après avis du Conseil d'école extraordinaire du 29 juin 2017.

L'article D521-12 du code de l'éducation prévoit que cette disposition ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans.

Aussi, il convient de renouveler cette organisation du temps scolaire dès la rentrée scolaire 2023 pour 3 ans, qui est validée par un vote du Conseil d'école en date du 18 Octobre 2022.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,**

**MAINTIEN** l'organisation du temps scolaire à 4 jours hebdomadaires dès la rentrée 2023 pour une durée de 3 ans ;

**DÉCIDE** que la présente délibération sera adressée au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 20 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Claude LAVOINE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-30**

Le 20 décembre 2022 à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 13/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Crérier Marcel, Papeix Nicolas, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

**Excusés** : Mondel Caroline, Bouzon Stéphane, Dejoux Patricia, Di Marzo Monia, Lavoine Bastien, Nicastro Nathalie Porrovecchio Marc,

**Secrétaire** : Sylvestre Evelyne

**PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSION D'UN EMPLOI DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET 19 HEURES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article L 542-2, est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Compte tenu du départ de l'agent occupant ce poste et la création de l'emploi d'Adjoint administratif à temps complet,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 18/11/2022.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,**

**SUPPRIME** le poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 19h00.

**APPROUVE** le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup>/01/2023, comme suit :

Cadres d'emplois	Grade / Service	Durée hebdomadaire de service
Agent Maîtrise Territoriaux	Agent de Maîtrise / Services Techniques	10h18 mn
Adjoint Techniques Territoriaux	Adjoint technique / Services Techniques / Accueils périscolaires	33h43 mn
Adjoint Techniques Territoriaux	Adjoint technique / Services Techniques/ Accueils périscolaires	23h43 mn
Adjoint Techniques Territoriaux	Adjoint technique / Services Techniques - CDD	35h00 mn
ATSEM	ATSEM Ppal 2 <sup>ème</sup> Classe / Ecole Maternelle	30h10 mn
Attachés Territoriaux	Attaché / Secrétariat de Mairie	12h00 mn
Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif / Secrétariat de Mairie	35h00 mn

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 20 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Claude LAVOINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-31**

Le 20 décembre 2022, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 13/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick Crétier Marcel, Papeix Nicolas, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

**Excusés** : Mondel Caroline, Bouzon Stéphane, Dejoux Patricia, Di Marzo Monia, Lavoine Bastien, Nicastro Nathalie, Porrovecchio Marc.

**Secrétaire** : Sylvestre Evelyne

**FINANCES - ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 1<sup>er</sup> trimestre 2023 - BUDGET M 14**

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la loi L. 1612.1 concernant l'amélioration de la décentralisation.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 dans la limite du 1/4 des crédits inscrits au Budget 2022 pour les imputations budgétaires suivantes :

ARTICLE	DÉSIGNATION	MONTANT
<b>Chapitre 20</b>		
c/2031	Frais d'études	2 900.00 €
<b>Chapitre 204</b>		
c/20422	Privé : Bâtiments et inst.	14 500.00 €
<b>Chapitre 21</b>		
c/ 2111	Terrains nus	2 700.00 €
c/ 2112	Terrains de voirie	6 200.00 €
c/ 2128	Autres agenc. et aménag.	10 100.00 €
c/ 21312	Bâtiments scolaires	6 250.00 €
c/ 21318	Autre bâtiments publics	275.00 €
c/ 2151	Réseaux voirie	32 375.00 €
c/ 2188	Autres immo corporelles	1 500.00 €
	<b>TOTAL chapitre 21 :</b>	<b>59 400.00 €</b>

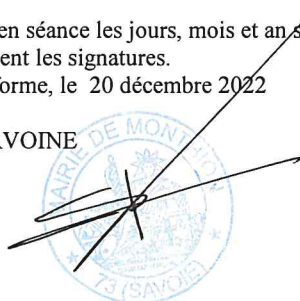
Fait et délibéré en séance les jours, mois et années susdits

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 20 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Claude LAVOINE



Département de la Savoie

MAIRIE DE MONTHION

-  
Arrondissement et Canton  
d'Albertville

Code Postal : 73200

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-32**

Le 20 décembre 2022, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 13/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Crétier Marcel, Papeix Nicolas, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

**Excusés** : Mondel Caroline, Bouzon Stéphane, Dejoux Patricia, Di Marzo Monia, Lavoine Bastien, Nicastro Nathalie, Porrovecchio Marc,

**Secrétaire** : Sylvestre Evelyne

**FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - VIREMENTS DE CRÉDITS**

Considérant les dépenses supplémentaires en section de fonctionnement à l'article c/ 673, il convient de modifier le budget 2022.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** d'effectuer le virement de crédits comme suit :

DÉSIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>Section de fonctionnement</b>		
DF 615231 : Voirie	300.00 €	
<b>Total DF 011 : Charges à caractère générale</b>	<b>300.00 €</b>	
DF 673 : Titres annulés (exerc. antér.)		300.00 €
<b>Total DF 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>300.00 €</b>

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 20 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Claude LAVOINE



Département de la Savoie

MAIRIE DE MONTHION

~  
Arrondissement et Canton  
d'Albertville

Code Postal : 73200

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-33**

Le 20 décembre 2022, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 13/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Crétier Marcel, Papeix Nicolas, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

**Excusés** : Bouzon Stéphane, Dejoux Patricia, Di Marzo Monia, Lavoine Bastien, Mondel Caroline, Nicastro Nathalie, Porrovecchio Marc

**Secrétaire** : Sylvestre Evelyne

**TAXI - DROIT DE PLACE DE STATIONNEMENT - TARIF 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il existe deux autorisations de stationnement sur la Commune de Monthion.

Il rappelle que le montant annuel du droit de stationnement à Monthion est de 350.00 €.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,**

**MAINTIEN** le montant annuel de ce droit, soit 350.00 € par emplacement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en recouvrement cette somme auprès des titulaires de l'autorisation de stationnement sur la voie publique.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 20 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Claude LAVOINE

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Monthion, Savoie. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE MONTHION' and 'SAVOIE'. A black ink signature is written across the seal.